



REGLEMENT DE LA CONSULTATION



Procédure adaptée

En application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016
relatif à la réglementation des marchés publics

Marché public de service Transports ponctuels année 2018

- Lot 1 : Transport école élémentaire de Couzeix – CHAMBORD – BLOIS – AMBOISE
(Clos Lucé)
- Lot 2 : Transport école élémentaire de Couzeix – CHAMBORD – BLOIS – AMBOISE
(Clos Lucé)
- Lot 3 : Transport école élémentaire de Couzeix « Classe de neige » - SAINT LARY DE
SOULAN
- Lot 4 : Transport «Deux séjours à la montagne» - COMBLOUX

Date et heure limites de remise des plis : 4 novembre 2017 à 12 h 00

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ QUI PASSE LE MARCHÉ

POUVOIR ADJUDICATEUR :

COMMUNE DE COUZEIX

176, avenue de Limoges - 87270 COUZEIX

Représentée par Monsieur le Maire de COUZEIX

ARTICLE 2 - PROCÉDURE DE PASSATION

La présente consultation est lancée sous forme de marché à procédure adaptée en application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la réglementation des marchés publics.

ARTICLE 3 - OBJET DE LA CONSULTATION

Transports des enfants des écoles et des centres de loisirs de la commune de COUZEIX

La présente consultation est allotie : 4 lots sont distingués :

Lot 1 : Transport école élémentaire de Couzeix – CHAMBORD – BLOIS – AMBOISE (Clos Lucé)

Lot 2 : Transport école élémentaire de Couzeix – CHAMBORD – BLOIS – AMBOISE (Clos Lucé)

Lot 3 : Transport école élémentaire de Couzeix « Classe de neige » - SAINT LARY DE SOULAN

Lot 4 : Transport «Deux séjours à la montagne» - COMBLOUX

Les candidats peuvent soumissionner pour un, plusieurs ou la totalité des lots.

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET ET DURÉE DU MARCHÉ

Se référer à l'article 2-4 du C.C.P.

ARTICLE 5 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Se référer à l'article 2-5 du C.C.P.

ARTICLE 6 - DOSSIER DE CONSULTATION

6-1) Contenu du dossier :

Se référer à l'article 3 du C.C.P.

6-2) Obtention du dossier de consultation :

Le dossier est adressé à titre consultatif à plusieurs transporteurs référents, par courrier, sous format papier le 17 octobre 2017.

Il est déposé sur le site officiel de la commune de Couzeix sous format Excel, Word, pour les documents à compléter et PDF à partir du 18 octobre 2017.

ARTICLE 7 - CONTENU DU DOSSIER DE PRESENTATION DE L'OFFRE

Précisions relatives à l'élaboration du dossier :

- les conditions de langue :
La langue utilisée pour présenter les candidatures et les offres est le français.

7-1) Pièces de l'offre

Chaque candidat aura à produire, pour chaque lot, un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Déclaration sur l'honneur du candidat :
(Imprimés DC1 et DC2 à compléter et signer)
Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,
Pour justifier qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction à soumissionner aux marchés publics comme stipulé aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,
Pour justifier qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,
Pour justifier qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L82211, L82213, L82311, L 82411, L 82511 du Code du Travail.
- Copie du ou des jugements en cas de redressement judiciaire
- Bordereau des prix et renseignements annexes à établir pour chaque lot
- Le C.C.P.
- Un devis établi par le transporteur détaillant l'ensemble de la prestation avec les éventuelles options (sauf pour le lot 4 où seul apparaîtra le coût forfaitaire incluant tous les frais).
- Un récapitulatif technique répondant aux demandes et exigences stipulées sur les différentes pièces du dossier de consultation

Chaque pièce de l'offre devra être **complétée, datée et signée** par la personne habilitée à engager le candidat et revêtue du cachet de la société.

7-2) Pièces annexes

(à remettre avant notification du marché)

- Attestation d'assurances
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou l'état annuel des certificats reçus ou les documents équivalents en cas de candidat étranger.
- Attestation des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contribution de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois.
- N° Siret et coordonnées bancaires complètes.

ARTICLE 8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

- Date et heure limites de réception des offres : **le 4 novembre 2017 à 12 heures**
- Conditions de remise des offres :
 - Sur support papier - par courrier ou dépôt à l'adresse suivante :
Commune de Couzeix
173, avenue de Limoges – 87270 COUZEIX.

. Par Télécopie : 05.55.57.09.26

. Par voie dématérialisée :

La remise des offres sous format papier est souhaitée par le pouvoir adjudicateur.

Toutefois le dossier peut être retourné par mail à l'adresse suivante :

Service.comptabilite@couzeix.fr

Le contenu de l'offre est défini à l'article 7 du présent règlement de consultation.

ARTICLE 10 - PRIX

Les prix des offres des différents lots ainsi que les modalités de paiement s'effectueront suivant les règles définies dans le Cahier des clauses particulières à l'article 5.

Les prix proposés seront fermes et définitifs. Ils ne feront l'objet d'aucune réactualisation.

ARTICLE 12 - MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

12-1) Analyse :

La Personne Responsable du Marché examine les offres et se réserve le droit d'engager des négociations avec le ou les Candidats.

Les offres des différents lots seront appréciées en fonction des critères suivants pondérés :

Lots 1 – 2 – 3 : Transports école élémentaire :

- Critère prix : 40 %

- Critère technique : 60 %

(Une attention particulière sera apportée sur la qualité du bus proposé afin que les enfants puissent être transportés dans des conditions optimales de confort et sécurité)

Lot 4 : Transport centre de loisirs :

- Critère prix : 30 %

- Critère technique : 70 %

(Une attention particulière sera apportée sur la conformité de l'offre par rapport aux besoins formulés. Tout manquement aux prestations obligatoires entraînerait le refus de l'offre pour non-conformité aux exigences)

A l'issue de l'analyse des offres reçues, l'offre jugée économiquement la plus avantageuse sera retenue indépendamment par lot et chaque candidat sera informé du résultat.

12-2) Notification des résultats et conclusion du marché

Le soumissionnaire retenu sera avisé par simple lettre de la décision du pouvoir adjudicateur d'accepter son offre sous réserve de fournir, dans un délai de 6 jours à compter de la date d'envoi du courrier, les pièces référencées à l'article 7-2 « Pièces annexes », s'il ne les a pas remises lors du dépôt de son offre.

Dans la mesure où ces documents ne pourraient être fournis par le candidat retenu, le marché serait attribué au suivant dans le classement.

Le pouvoir adjudicateur, après avoir vérifié que l'attributaire répond aux conditions préalables à la signature du marché, avise de sa décision par écrit aux candidats non retenus, puis notifie le marché à l'attributaire.